

AVIS RENDU PAR LA COMMISSION DE CONCERTATION DU 21 DÉCEMBRE 2016, RÉSUMÉ DES POINTS PRINCIPAUX.

ABSTENTION :

Direction des Monuments et Sites.
Bruxelles-Mobilité (car partie demanderesse).

AVIS MAJORITAIRE:

Direction régionale de l'Urbanisme + Citydev.

La Direction régionale de l'Urbanisme émet un avis favorable sous réserve de:

- aménager 2x2 bandes de circulation, suffisamment larges pour les poids-lourds (à terme, s'il s'avérait nécessaire, 2 bandes pourraient être affectées en couloir bus);
- ajouter une bande supplémentaire pour un tourne-à-gauche entre la place des Armateurs et le futur accès au terrain situé entre Tour & Taxis et le centre TIR;
- supprimer au besoin la piste cyclable côté Tour & Taxis;
- aménager des places de stationnement entre les arbres;
- permettre le stationnement des poids-lourds dans la partie nord du projet, en direction de la chaussée de Vilvorde.

Citydev émet un avis favorable en attirant l'attention sur les points suivants:

- veiller au bon accès des entreprises, par la possibilité d'un tourne-à-gauche, et par la possibilité d'un stationnement d'attente;
- prévoir des dispositifs importants de sécurité pour réduire les risques de conflit entre cyclistes et véhicules utilitaires (il s'agit de l'accès aux entreprises), ou alors d'étudier des alternatives au tracé de la piste cyclable prévue le long du canal.

AVIS MINORITAIRES:

Bruxelles-Environnement, Ville de Bruxelles, Commune de Molenbeek.

Bruxelles-Environnement émet un avis favorable, à conditions:

- d'empêcher les voitures de stationner en les arbres
- de prévoir des arbres de première grandeur, l'espèce proposée n'étant pas la plus judicieuse;
- de recréer les parties manquantes des rambardes entre le futur parc du quai des Matériaux et le trottoir;
- dans le contexte d'une séparation de l'avenue du Port entre une partie résidentielle côté ville et une partie industrielle côté Nord, d'étudier la possibilité de créer une zone de transition entre ces deux parties au niveau de Tour & Taxis, avec maintien des pavés de façade à façade, ainsi qu'une mise en valeur patrimoniale de ce site unique.

La Ville de Bruxelles émet un avis favorable moyennant les adaptations suivantes:

- ne pas prévoir la restriction à la circulation des camions (les bandes de circulation devront donc être suffisamment larges);
- maintenir 2x2 bandes de circulation, et donc supprimer la bande bus;
- porter la chaussée à 5 bandes entre la place des Armateurs et le futur accès au terrain situé entre Tour & Taxis et le centre TIR (2x2 bandes de circulation et une bande de présélection);

- maintenir un maximum de stationnement en voirie, récupérer au moins 89 places de stationnement entre les arbres;
- supprimer la piste cyclable unidirectionnelle côté Tour & Taxis pour maintenir le stationnement de ce côté, garantir un confort maximum à la piste cyclable bidirectionnelle côté canal;
- permettre, par l'aménagement de la voirie, le stationnement des camions chaussée de Vilvorde le long du Parc Royal;
- veiller à la non-concomitance du chantier de l'avenue du Port avec ceux de rénovation du tunnel Léopold II et de l'aménagement du tronçon Yser/Saintelette de la petite ceinture, ainsi que de la passerelle Picard, du parc du quai des Matériaux, de Tivoli, et des logements à construire en remplacement des bureaux de la KBC entre la rue Van Meyel et la rue Picard.

La Commune de Molenbeek émet un avis favorable à condition de tenir compte des remarques suivantes:

- maintenir les stationnements tout au long de l'avenue du Port, emplacements intégrés entre les arbres, tout au long de l'axe, des deux côtés;
- définir précisément et communiquer les mesures concrètes de compensation pour les 46 emplacements réservés aux poids-lourds qui seront supprimés;
- d'utiliser des pavés sciés en lieu et place du béton proposé.